



Département de l'Oise
Ville de Bury
(60250)

DELIBERATION

2023-31

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2023

Membres : 23
En exercice : 23
Présents : 17
Représentés : 03 Voix délibératives totales : 20

OBJET : Ouvertures dominicales 2024 - magasin LIDL -

L'an deux mille vingt-trois, le 6 juillet à 18 heures, se sont réunis, dans la salle du Conseil de la ville de Bury, les Membres du Conseil municipal de la ville de BURY, légalement convoqués le vingt-neuf juin deux mille vingt-trois, sous la Présidence de **monsieur David BELVAL, Maire**.

PRÉSENTS :

M. David BELVAL, Maire, M. Réginald THEROUDE, 1^{er} Adjoint au Maire, Mme Véronique DELABROY, Mme Ingrid LACAU, Adjoints au Maire.

Mme Teresa BELGHERBI, M. Pascal DEMAILLY-LAHLOUH, Mme Karen DYS, Mme Myriam GALLOIS-MONTBRUN, M. Sylvain GALY, M. Cyril GOULARD, M. Jean-Marc HENONIN, Mme Isabelle MANIETTE, M. Mathieu MONTAIGNE, M. Christian MOUREY, Mme Nadia PIAI, M. Didier THIBERGE, Mme Marie-Hélène VANDROMME, membres du Conseil municipal.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

M. Jean-Pierre AUTIN donne pouvoir à M. Jean-Marc HENONIN.

Mme Véronique FAY donne pouvoir à Mme Ingrid LACAU.

Mme Delphine MALLARD donne pouvoir à Mme Véronique DELABROY.

ABSENTS :

M. Jérôme GRUAIST.

Mme Valéry GUILMAIN.

M. Laurent GUYARD.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et suivants ;

Vu le Code du travail, et notamment ses articles L 3132-26, L 3132-27 et R 3132-21 ;

Vu la demande de LIDL France en date du 16 mars 2023 ;

Vu la demande faite à la Communauté de communes du Clermontois en date du 12 juillet afin de se prononcer sur ces ouvertures ;

Considérant que lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre ;

À l'unanimité des membres présents et représentés et après en avoir délibéré ;

Article 1 : Donne un avis favorable à la demande de la société LIDL, sous réserve de disposer de la Décision du Clermontois validant celles-ci, aux demandes d'ouvertures dominicales suivantes : les dimanches 3, 10, 17 et 24 novembre 2024 ainsi que les 1^{er}, 8, 15, 22 et 29 décembre 2024.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an ci-dessus.

Ampliation de la présente délibération sera adressée :

- En Sous-Préfecture de Clermont.
- À la Trésorerie de Saint-Just-en-Chaussée

Bury, le 6 juillet 2023



**Le Maire,
David BELVAL**